

Le 8 avril 2014

## COMITE TECHNIQUE ACADEMIQUE



### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 26 MARS 2014

#### Membres présents

##### Représentants de l'Administration :

**Madame Marie-Danièle CAMPION**, Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand, Chancelier des Universités  
**Madame Isabelle CHAZAL**, Secrétaire Générale Adjointe, Directrice des Ressources Humaines – Rectorat

##### Représentants des Personnels :

**Monsieur Patrick LEBRUN**, FSU Titulaire  
**Monsieur Stéphane ZAPORA**, FSU Titulaire  
**Monsieur André MAROL**, FSU Suppléant remplaçant titulaire  
**Monsieur Claude DELETANG**, FSU Suppléant remplaçant titulaire  
**Monsieur Daniel CORNET**, UNSA Titulaire  
**Monsieur Patrick BISSON**, UNSA Titulaire remplaçant titulaire  
**Madame Anne-Marie SO**, UNSA Titulaire  
**Monsieur Benoit BACLE**, FO Titulaire  
**Monsieur Patrice MERIC**, FO Titulaire  
**Monsieur Lionel MOURY**, FO Suppléant  
**Monsieur André CHAVAROCHE**, FO Suppléant  
**Madame Fabienne CHAMBON**, Sud-Education Suppléante

##### Membres de l'Administration invités par Madame le Recteur :

**Monsieur Michel GULLON**, Secrétaire Général de l'Académie – Rectorat  
**Monsieur Didier GAUTEREAU**, Secrétaire Général Adjoint – Directeur de la Prospective et de l'Organisation Scolaire – Rectorat  
**Madame Marilynne REMER**, Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale du Cantal  
**Monsieur Jean-William SEMERARO**, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de la Haute-Loire  
**Madame Anne-Marie MAIRE**, Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale du Puy de Dôme  
**Monsieur Francis MICHARD**, Délégué Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue – Rectorat  
**Monsieur Gérard POUX**, Chef du Service Académique d'Information et d'Orientation, Rectorat  
**Monsieur Pierre MARTINET**, Doyen des IEN 1<sup>er</sup> Degré, Rectorat  
**Monsieur Nicolas ROCHER**, IA-IPR Histoire-Géographie- Rectorat

**RECTORAT**

Direction de la Prospective et de l'Organisation Scolaire  
Division des établissements scolaires publics  
Service de l'Organisation scolaire des établissements publics



**Madame le Recteur** ouvre la séance à 14 heures et procède à la désignation du Secrétaire adjoint :  
Monsieur Claude DELETANG (FSU)

**Monsieur BACLE** lit une déclaration préliminaire au nom de FO (Annexe 1), et fait remarquer que les réunions de CTA prévues les mercredi après-midi peuvent être à l'origine de difficultés organisationnelles pour les personnels.  
Par ailleurs, deux avis conjoints FO/Sud Education seront soumis au vote des membres.

**Monsieur LEBRUN** lit une déclaration préliminaire au nom de la FSU (Annexe n°2)  
Et demande à ce que les avis présentés lors de ce CTA soient groupés lors des opérations de vote.

**Madame CHAMBON** au nom de Sud-Education ne procède pas à la lecture d'une déclaration préliminaire, mais s'associe aux propos tenus par FO sur les convocations adressées pour le mercredi après-midi et informe le CTA qu'elle devra quitter la séance à 18 heures.

**Monsieur CORNET** lit une déclaration préliminaire au nom de l'UNSA (Annexe n°3).

**Monsieur BACLE (FO)** par ailleurs, souhaite soumettre deux avis conjoints FO/Sud Education au vote des membres du CTA et intervient sur les nouveaux décrets relatifs aux ORS des personnels enseignants et précise que désormais les compléments de service hors commune seront légalisés.  
FO ne souscrit pas aux propositions du Ministre.

**Madame le Recteur** souhaite passer au vote des avis :

**Avis n°1 FO/ Sud-Education**  
**Défense du statut des personnels enseignants**  
**(Annexe n°4)**  
Pour : 3 (FO/ Sud-Education)  
Contre : 7 (FSU/ UNSA)  
NPPV :  
Abst :  
10 votants

**Avis n°2 FO/ Sud-Education**  
**Défense du statut des personnels CPE**  
**(Annexe n°4)**  
Pour : 3  
Contre :  
NPPV : 3 (UNSA)  
Abs : 4 (FSU)  
10 votants

**Avis n°3 FO/ Sud-Education**  
**Défense des personnels EVS, AVS, CUI (Annexe n°4)**  
Pour : 3 (FO/ Sud-Education)  
Contre :  
NPPV :  
Abs : 7  
10 votants

**Avis n°4 FO/FSU**  
**Défense des personnels de laboratoire**  
**(Annexe n°4)**

*Pour : 7 (FO/ Sud-Education/ FSU)*

*Contre :*

*NPPV :*

*Abs : 3 (UNSA)*

*10 votants*

**Monsieur CORNET (UNSA)** précise que si on ne peut faire abstraction de la taille des Collèges pour l'implantation de ce type d'emploi, malgré tout, le travail de laboratoire est réel et doit être reconnu sous forme de décharges, là où il n'y a pas d'emplois statutaires.

**Avis n°5 FO/FSU**  
**Reversement prestation restauration (Annexe n°4)**

*Pour : 7 (FO/ Sud-Education/ FSU)*

*Contre :*

*NPPV :*

*Abs : 3 (UNSA)*

**Monsieur CORNET (UNSA)** demande des précisions sur le règlementation applicable et réclame pour un prochain CTA, un bilan sur l'état des versements.

**Monsieur BACLE (FO)** fait remarquer qu'il appartient à l'employeur (Education Nationale) d'établir les conventions et demande une extension de cette dernière aux personnels de l'Education Nationale ayant un indice inférieur ou égal à 466.

**Madame le Recteur** précise qu'au prochain CTA un état des lieux des obligations réglementaires et contraintes financières, sera présenté.

**Madame CHAZAL, Directrice des ressources humaines** confirme qu'il existe déjà une convention sur le 1<sup>er</sup> degré et que l'organisation syndicale FO semble faire une interprétation erronée de cette circulaire.

**Avis n°6 FO**  
**Revalorisation régime indemnitaire (Annexe n°4)**

*Pour : 10*

*Contre :*

*NPPV :*

*Abs :*

**Monsieur MAROL (FSU)** intervient sur le cas des écoles privées dont les élèves sont inclus dans les secteurs mixtes des personnels infirmiers du secteur public et demande un vote du CTA contre le fait que les « dépistages » des élèves de grande section maternelles soient effectués par les personnels infirmiers et non pas des médecins scolaires. Il ajoute que les établissements privés bénéficient de subventions et que donc il y a rupture d'égalité

**Monsieur GAUTEREAU, Directeur de la prospective et de l'organisation scolaire,** demande alors comment articuler les interventions des infirmiers personnels communaux qui interviennent dans les écoles ?

**Madame CHAMBON (Sud-Education)** souhaite soumettre au vote un avis relatif à la gestion des manuels scolaires dans les Lycées de la Région Auvergne.

**Madame le Recteur**, tient à préciser que le CTA ne semble pas être le lieu pour un vote direct sur une telle motion ; en revanche, un vote sur une demande de transmission au CRA peut être envisagé.

***Motion FSU/ UNSA/ FO/ Sud-Education***  
***Transmission au CRA d'une motion sur la gestion des manuels scolaires (Annexe n°4 bis)***

*Pour : 10*

*Contre :*

*NPPV :*

*Abs :*

**Point numéro1 de l'ordre du jour:**  
**Approbation des Comptes-rendus des 22 et 30 janvier 2014**

Des demandes de modifications sont demandées ;  
Approbation à l'unanimité.

**Point numéro 2 de l'ordre du jour :**  
**Mouvement des postes enseignants des Collèges et SEGPA**

**Monsieur GAUTEREAU, Directeur de la prospective et de l'organisation scolaire**, donne lecture des documents initiaux, ainsi que des additifs et propose notamment la transformation d'un poste de Lettres-Classiques en Lettres Modernes SPEA Latin au Collège du Mayet de Montagne.

**Monsieur MERIC (FO)** fait remarquer sur la SEGPA de Varennes s/Allier l'affichage de deux suppressions pour une création.

**Monsieur GAUTEREAU, Directeur de la prospective et de l'organisation scolaire**, confirme que sur les deux supports, un était déjà neutralisé sur l'année 2013.

**Monsieur BACLE (FO)** intervient sur la situation des Lettres Classiques et fait remarquer qu'il est bien dommage que ces postes disparaissent au profit de SPEA.

**Madame le Recteur**, précise que le Numérique pourrait à terme permettre le maintien du latin et du grec dans les petits Collèges ruraux.

**Monsieur BACLE (FO)** évoque la suppression d'un poste de Mathématiques au Collège J. Verne de Montluçon

**Monsieur GAUTEREAU, Directeur de la prospective et de l'organisation scolaire**, explique que le maintien du poste aurait entraîné un excédent de 7 heures ; avec cette mesure, un BMP de 11 heures sera implanté.

**Madame CHAMBON (Sud-Education)**, se félicite de l'ouverture de dispositifs pour les primo-arrivants, mais regrette qu'ils soient pourvus en postes spécifiques.

**Monsieur LEBRUN (FSU)** demande si on ne pourrait pas envisager une création en langues des signes sur le Collège G. Philippe de Clermont-fd.

**Madame CHAZAL, Directrice des ressources humaines**, précise que le poste est administrativement rattaché à Clermont-fd.

**Monsieur GAUTEREAU, Directeur de la prospective et de l'organisation scolaire**, répond favorablement à cette demande de création

**Monsieur MERIC (FO)**, note une suppression en Génie industriel structure métallique à la SEGPA du Collège les Prés à Issoire et craint qu'il ne s'agisse d'une volonté d'écarter un enseignant.

**Monsieur CHAVAROCHE (FO)** fait remarquer qu'au regard des suppressions en structure métallique, bientôt il n'en restera plus.

**Point numéro 3 de l'ordre du jour :**  
**Mouvement des postes enseignants des Lycées et SGT**

**Monsieur BACLE (FO)** s'étonne de la suppression d'un poste d'Espagnol au Lycée P. Constans de Montluçon et regrette les dix suppressions affichées sur le Lycée C et A. Dupuy au Puy en Velay, ainsi que la fermeture de la CPGE.

Il demande la création d'un poste de SVT au collège de MONISTROL comme l'an passé, ainsi que le maintien du poste de lettres modernes supprimé au lycée S. WEIL du PUY et du poste de PLP Biotechnologie à la SEGPA du collège du CHAMBON.

Il affirme que les besoins n'ont pas changés et qu'il existe un besoin de 15 heures comme l'an passé.

**Monsieur GAUTEREAU, Directeur de la prospective et de l'organisation scolaire**, fait remarquer, d'une part, pour le poste d'Espagnol, qu'il s'agit d'un poste vacant et le maintenir génèrerait un sous service, d'autre part, pour les postes de C. et A. Dupuy, qu'un grand nombre est vacant et que les personnels en mesure de carte seront réaffectés sur Yssingeaux et Le Puy.

**Madame le Recteur**, tient à préciser que peu d'élèves sont constatés au sein de cette CPGE et que l'objectif d'attirer des CSP défavorisées n'a pas été atteint.

**Point numéro 4 de l'ordre du jour :**  
**Mouvement des postes enseignants des Lycées professionnels et SEP**

**Monsieur GAUTEREAU, Directeur de la prospective et de l'organisation scolaire**, donne lecture des documents et additifs joints.

**Monsieur MERIC (FO)** regrette qu'il y ait encore des fermetures et fait remarquer que la voie professionnelle subit les conséquences d'une volonté d'orientation des élèves vers la voie générale et technologique.

Il demande la transformation d'un BMP en poste de Maths sciences au LP M Curie Clermont-FD, ainsi que la transformation d'un BMP de 14h en Lettres. Anglais en poste en incluant des heures de Lettres. Histoire au LP A Gasquet Clermont FD.

**Point numéro 5 de l'ordre du jour :**  
**Mouvement des postes enseignants des EREA**

**Monsieur GAUTEREAU, Directeur de la prospective et de l'organisation scolaire**, donne lecture des documents et additifs joints.

**Monsieur CHAVAROCHE (FO)** souhaite faire part d'une motion relative aux suppressions au sein de l'EREA d'Aurillac (annexe n°5)

**Madame la Directrice Académique des services de l'Education Nationale du Cantal** précise que les élèves affectés en EREA, le sont conformément aux positions des CDO ; il n'y a pas de privilèges accordés aux élèves des SEGPA de Collèges ;  
En revanche, une analyse prospective, associant des personnels du Rectorat (IA-IPR, IEN-IO, ASH...), sur l'EREA est conduite depuis une semaine afin d'aboutir à une analyse partagée des besoins réels des élèves accueillis, et des réponses apportées.  
Effectivement, on peut noter sur cet établissement une perte d'élèves considérable qu'il convient de stopper. Pour se faire, il faudra mettre en place une campagne de communication sur ce qui est offert au sein de cet EREA et

limiter ce déficit de visibilité . Cependant, le devenir de cet établissement n'est aucunement remis en cause (conformément au rapport de l'Inspection Générale sur les EREA).

**Monsieur BACLE (FO)** précise que l'ouverture du CAP ATMFC à l'EREA de Brioude a permis à ce dernier de se maintenir et se félicite du maintien de l'EREA.

**Monsieur ZAPORA (FSU)** fait remarquer que si une l'analyse avait été faite en amont, cela aurait pu éviter cette baisse d'attractivité.

**Monsieur POUX, Chef du Service Académique d'Information et d'Orientation**, rappelle qu'il n'y a aucun frein à l'affectation des élèves à l'EREA. Nous sommes plus dans une situation de déficit d'image et de dynamique d'établissement. Les équipes devront se mobiliser par rapport à un projet qui devra avoir comme pièce maîtresse l'internat éducatif.

**Point numéro 6 de l'ordre du jour :**  
**Mouvement des postes d'éducation**

**Madame CHAMBON (Sud-Education)**, intervient sur la suppression du poste de CPE vacant du Collège de Gerzat et fait part d'un courrier des enseignants qui craignent l'insuffisance du ½ poste laissé.(annexe n°6).

**Monsieur CORNET (UNSA)** rejoint les propos de Sud-Education sur ce poste de CPE et souhaiterait que le CTA puisse s'engager.

**Monsieur BACLE (FO)**, demande le maintien du poste de CPE au collège Anatole France de GERZAT, ainsi que le maintien du poste de CPE au collège de SAUGUES.  
FO souligne que ce poste est indispensable au fonctionnement de cet établissement qui dispose d'un internat.

**Madame la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale du Puy de Dôme**, tient à préciser que ce Collège mérite une attention particulière et que le climat s'améliore mais reste fragile.

**Monsieur LEBRUN (FSU)** demande le maintien du poste de CPE.

**Monsieur GAUTEREAU, Directeur de la prospective et de l'organisation scolaire**, concernant le Collège de Gerzat, répond favorablement au maintien du poste sous forme d'un moyen provisoire.

**Point numéro 7 de l'ordre du jour :**  
**Mouvement des postes Administratifs**

**Monsieur GAUTEREAU, Directeur de la prospective et de l'organisation scolaire**, donne lecture des documents et additifs joints, précise que la plupart des mesures de suppressions porte sur des postes vacants, en raison de la situation excédentaire des établissements et confirme que les situations liées aux temps partiels feront l'objet d'une instruction au mois de juin 2014.

**Madame SO (UNSA)** demande à ce que la situation du Lycée P.J. Bonté soit réétudiée au regard de la charge de travail réelle liée au service mutualisateur.

**Monsieur GAUTEREAU, Directeur de la prospective et de l'organisation scolaire**, répond favorablement à l'idée d'un groupe de travail sur la problématique des dotations en postes administratifs des EPLE et notamment la gestion des services mutualisateurs et rappelle que par le passé des groupes de travail ont été mis en place afin de réfléchir à une possible rénovation du barème SARA.

**Monsieur BACLE (FO)** demande le maintien du poste de personnel administratif du collège Jules Verne du MAYET LA MONTAGNE et note avec satisfaction la confirmation de l'annulation du complément de service sur le collège Les Célestins de VICHY.  
Il demande également le maintien du poste administratif au lycée Pierre Bonté à RIOM, ainsi que la confirmation du dispositif retenu pour le LP Vercingétorix de ROMAGNAT : gel de la suppression du poste administratif et que le personnel contractuel puisse être nommé sur ce support.

**Point numéro 8 de l'ordre du jour :**  
**Mouvement des postes Médico-sociaux**

**Monsieur GUILLON, Secrétaire Général de l'Académie,** donne lecture des mesures.

**Monsieur MAROL (FSU),** relève que les postes d'Assistants sociaux et leurs secteurs ne sont pas identifiés en CAPA. Il souhaite une clarification sur le sujet.

**Monsieur GUILLON, Secrétaire Général de l'Académie,** rappelle que l'affectation de ces personnels s'effectue au niveau départemental et qu'ensuite une ventilation en interne se réalise. La mise en place d'un mouvement, sous-entendrait certaines contraintes et notamment la création de RNE.

**Point numéro 9 de l'ordre du jour :**  
**Mouvement des postes Infirmiers**

**Monsieur GUILLON, Secrétaire Général de l'Académie,** donne lecture des documents.

**Monsieur MAROL (FSU)** intervient particulièrement sur les mesures touchant le LP et le Collège de Varennes s/Allier et demande un statu quo et exprime sa satisfaction pour le travail fourni sur l'équilibrage des secteurs de l'Allier.

**Point numéro 10 de l'ordre du jour :**  
**Mouvement des postes de Laboratoire**

**Monsieur GAUTEREAU, Directeur de la prospective et de l'organisation scolaire,** donne lecture des documents.

**Monsieur LEBRUN (FSU)** souhaite avoir des précisions sur la suppression affichée au Lycée P. Constans de Montluçon.

**Monsieur GAUTEREAU, Directeur de la prospective et de l'organisation scolaire,** confirme que ce poste pourrait être réimplanté au sein du Lycée E. Chabrier d'Yssingeaux si la situation devait le justifier.

**Monsieur BACLE (FO)** insiste sur l'importance des sciences expérimentales en Collège et demande une création au sein du Collège La Fayette au Puy-en-Velay. Il demande également la création d'un poste au lycée E. CHABRIER du PUY, ainsi que la création d'un poste au lycée S. WEIL du PUY

**Monsieur GAUTEREAU, Directeur de la prospective et de l'organisation scolaire,** confirme qu'avant même de doter cet établissement, d'autres Collèges seront prioritaires en raison de leurs effectifs en cas de redéploiement.

**Point numéro 11 de l'ordre du jour :**  
**Procédure d'élaboration de la carte des formations**

**Madame le Recteur,** évoque d'une part, l'article L214-13-1 du Code de l'Éducation qui précise que **« Chaque année, les autorités académiques recensent par ordre de priorité les ouvertures et fermetures qu'elles estiment nécessaires de sections de formation professionnelle initiale dans les établissements d'enseignement du second degré,(...). Parallèlement, la région, après concertation avec les branches professionnelles et les organisations syndicales professionnelles des employeurs et des salariés concernés, procède au même classement.**

**Dans le cadre de la convention annuelle (...) signée par les autorités académiques et la région, celles-ci procèdent au classement par ordre de priorité des ouvertures et fermetures de sections de formation professionnelle initiale, en fonction des moyens disponibles »,** d'autre part, les termes de la loi du 5 mars 2014 qui installent le CREFOP en lieu et place du CCREFP.

Concrètement, il convient d'aboutir à une présentation commune en CTA, CCREFP et CAEN de la liste académique précitée et déboucher ensuite sur une convention commune.

Concernant, l'enseignement supérieur, **Madame le Recteur**, évoque la loi du 22 juillet 2013 aux termes de laquelle les Régions doivent élaborer un schéma régional de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Le principe d'un conventionnement entre un établissement d'enseignement du 2<sup>nd</sup> degré et un établissement d'enseignement supérieur, afin d'assurer la continuité des études, est acté.

Sur les demandes d'ouvertures nouvelles dans le cadre de l'élaboration de la carte des formations, tout doit être inventé avec les divers acteurs ; actuellement il n'existe ni procédure, ni dossier type. Bien sûr, les instances les instances consultatives seront associées à toutes les étapes.

**Monsieur MICHARD, Délégué Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue**, présente une trame d'avant-projet du schéma organisationnel sous la forme d'un power-point qui sera adressé aux membres du CTA.

**Monsieur ZAPORA (FSU)** demande si une réunion conjointe des CTA, CCREFP et CAEN ne pourrait pas être envisagée .

**Madame le Recteur**, répond qu'il n'y avait pas de souhait à ce stade d'aboutir à une seule entité, afin de préserver le rôle de chaque instance et respecter la réglementation.

**Monsieur LEBRUN (FSU)**, s'inquiète d'une éventuelle trop grande réactivité, notamment dans le sens des fermetures.

**Monsieur BACLE (FO)** refuse toute cogestion de l'offre de formation.

**Madame le Recteur**, confirme qu'un prochain CTA sera consacré à la procédure d'élaboration de la carte des formations.

**Monsieur MICHARD, Délégué Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue**, présente également un point sur le dossier « Nouveau Lycée Curie/Claudé » et le fait que le projet proposé par les établissements et retenu par le Conseil Régional et le Rectorat (établissement de 1100 places avec internat de 300 places) bénéficie d'un statut expérimental validé par la DGESCO et annoncé aux établissements le 24 janvier 2014. Sur les Campus des métiers, deux sont actuellement en cours de réflexion

- **E-campus**, pour lequel le Lycée La Fayette de Clermont-ferrand serait porteur, devra s'appuyer sur un axe reconnu par le Ministère du redressement productif ;
- **Campus sur les métiers du verre**, avec le Lycée J. Monnet d'Yzeure.

**Point numéro 12 de l'ordre du jour :**  
**Information sur le Service Public Régional de l'Orientation**

**Monsieur POUX, Chef du Service Académique d'Information et d'Orientation**, intervient et confirme que la Région Auvergne fait partie des régions désignées comme devant préfigurer ce service. Cependant, si ce partenariat avec la Région s'amplifie, l'orientation reste dans le domaine de l'Education Nationale. Le Conseil Régional d'Auvergne a présenté la procédure lors d'un CCREFP.

Plusieurs piliers peuvent être présentés :

1/ Mise en place d'une plateforme numérique ;

2/ Mise en réseau de tous les acteurs de l'orientation (Fongecif, CIO...)

3/ A cela, viendront s'ajouter l'installation de groupes de travail et d'assises au mois de juin 2014, qui seront un temps fort pour les échanges et permettront de poser les bases du SPRO.



### Questions diverses

**Monsieur BISSON (UNSA)** intervient sur la demande de création d'un poste de Principal-adjoint au Collège J. Romains de St-Julien Chapteuil

**Monsieur GAUTEREAU, Directeur de la prospective et de l'organisation scolaire**, confirme que cette création sera réalisée dès que les moyens en emplois le permettront.

**Monsieur BACLE (FO)** intervient sur la professionnalisation des AVS


**Monsieur GUILLON, Secrétaire Général de l'Académie**, précise qu'un CDI à temps partiel (maxi 70%) avec effet dès la Rentrée 2014 devrait pouvoir être proposé. Seront concernés, les AVS qui ont été chargés d'accompagner des élèves en situation de handicap exclusivement et ce, pendant 6 ans. Les services académiques demeureront attentifs au décret qui précisera les conditions de mise en œuvre de ce CDI.

**Monsieur BACLE (FO)** intervient sur le document remis en séance, relatif à la certification en langues, et fait part de son mécontentement car ce document ne répond pas aux attentes exprimées. Il conteste le fait qu'un institut privé puisse convoquer des personnels enseignants et demande à ce que la mention « Invitation » figure afin de leur permettre de refuser.

**Madame le Recteur**, fait part de son souhait d'aboutir à une solution qui ne heurte personne.

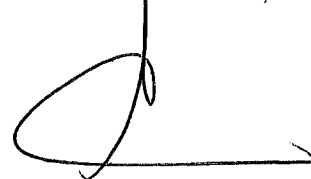
Madame le Recteur, lève la séance à 20 heures.

Le Secrétaire Adjoint de séance,



Claude DELETANG

Le Recteur de l'Académie  
de Clermont-Ferrand,



Marie Danièle CAMPION